

XXXII^{ème} Concours de Poésie des Amis du château de Montrond les bains

L'Association des Amis du château de Montrond les bains organise son XXXII^{ème} Concours de Poésie pour des œuvres non publiées et non primées à la date de ce concours.

Choisissez librement votre forme poétique pour les thèmes suivants :

Hommage à notre belle langue

- De Molière à Boby Lapointe

Le thermalisme

- Les bienfaits de l'eau

Histoire des jardins

- Du jardin médiéval de Marguerite d'Albon aux jardins partagés

Fêtes des jeux

- A tout âge, le plaisir de jouer

En liaison avec la création de notre nouveau musée de la Poste

- La poste ...un relais entre les hommes
- Ne seront acceptés que des textes poétiques en rimes ou en vers libres n'ayant pas déjà été primés dans d'autres concours.
- Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera le retrait du texte.

Règlement

Article 1 : Le concours est ouvert du 15 février 2022 au 1^{er} mai 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Le palmarès aura lieu le Dimanche 25 septembre 2022 à 10 heures.

Les lauréats devront être présents ou se faire représenter pour recevoir leur prix.

Dans chaque thème : Premier prix : 250 euros Deuxième prix : 150 euros Troisième prix : 100 euros.

Un recueil de tous les textes primés sera réalisé à cette occasion.

Article 2 : Participation aux frais de 10 euros par chèque libellé à l'ordre de : Les amis du château de Montrond les Bains

Contact téléphonique : 04-77-54-56-48 M. Elie Lafont

Courriel : poesie42210@gmail.com

Article 3 : Chaque poème doit tenir sur **une seule page**, sans le nom de l'auteur, sans aucune marque.

Les textes seront envoyés par Internet et par la poste : 1 exemplaire de chaque poème, en document WORD modifiable police Arial en taille 11 interligne de 1.

Les textes ne seront pas rendus aux candidats.

Article 4 : Joindre la fiche d'inscription et une enveloppe timbrée à votre adresse.

Article 5 : Un poète peut faire parvenir au plus 2 textes de **30 vers maximum** pour chaque thème. Une seule œuvre par auteur pourra être primée.

Article 6 : Les photographies et les vidéos prises lors de la remise de prix pourront être utilisées sur le site de notre association, dans notre lettre interne, dans la presse locale.

Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans un thème si la qualité poétique fait défaut ou si le nombre de poèmes est insuffisant.